



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 13 mai 2026

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Supra Switzerland Machined Parts SA, annulation de la vente à terme conditionnelle et boucllement du préavis n° 25/2021

En date du 25 mars dernier, la Municipalité a signé l'annulation de la vente à terme conditionnelle avec Supra Switzerland Machined Parts SA. Pour rappel, en date du 14 décembre 2021, la Commune de Payerne a conclu avec Supra Switzerland Machined Parts SA un acte de vente à terme conditionnelle portant sur les parcelles RF n^{os} 5688 et 5698 situées sur la zone Aéroport II. Cette signature faisait suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis n° 25/2021 Vente d'une surface de 32'008 m² sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéroport II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2. Cette vente à terme conditionnelle a été prolongée à 3 reprises.

Malgré l'intérêt marqué de l'entreprise pour une implantation sur Aéroport, celle-ci ne pourra pas concrétiser un tel projet à moyen terme, ceci compte tenu de la situation économique actuelle du marché dans lequel elle évolue.

En contrepartie de cette annulation, la société a versé à la Commune une indemnité forfaitaire de Fr. 150'000.—.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de procéder au boucllement du préavis n° 25/2021. Dans le cadre de ce dernier, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 4'560'000.— TTC afin de réaliser les infrastructures (adduction d'eau potable, assainissement des eaux, travaux routiers). Un montant de Fr. 116'893.45 a été dépensé pour le fractionnement de la parcelle ainsi que pour le terrassement et l'évacuation de matériels pollués.

2. Prêts octroyés par la Commune de Payerne, suivi et créations d'emplois, complément à la communication du 25 mars 2026

En réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Pedroli du 1^{er} avril dernier concernant le sujet cité en titre, les éléments complémentaires demandés ont été intégrés dans le tableau ci-dessous.

Année	Société	Montant du prêt	ETP créés (indicatif)	Remboursement
2017	Estavayer-le-Lac - Payerne Tourisme	Fr. 20'000.—	0	remboursé
2020	SolarXplorers SA	Fr. 2'692.50	0	remboursé
2020	swiss aeropole SA	Fr. 1'400'000.—	0	remboursement à planifier

3. Boucllement du préavis n° 17/2024, Remplacement de deux véhicules pour les secteurs Entretien du Domaine Public et Espaces verts et achat d'un broyeur à branches et d'une tondeuse

Dans le cadre du préavis n° 17/2024, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un montant de Fr. 293'900.— pour l'acquisition du matériel suivant :

Entretien du Domaine Public :

- un tracteur New Holland T4.

Espaces verts :

- une camionnette Goupil G4 ;
- un broyeur à branches et végétaux ;
- une tondeuse Toro Triflex Hybrid.

Ces acquisitions représentent un montant total de Fr. 247'445.30 TTC.

La différence provient du changement de modèle de broyeur à branches et végétaux acheté par le secteur des Espaces verts.

L'intégralité du matériel a été livré conformément au cahier des charges. La dépense totale du préavis a été amortie comme prévu par un prélèvement sur la provision « Investissement divers ».

4. Boucllement du préavis n° 33/2022, Demande de crédit pour l'organisation d'un Mandat d'Etudes Parallèles MEP pour le réaménagement de la Grand-Rue et de la rue de Lausanne

Dans le cadre du préavis n° 33/2022, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 299'900.— afin d'organiser un Mandat d'Etudes Parallèles pour le réaménagement des espaces publics des deux rues principales de Payerne.

L'ensemble de la procédure, conformément au cahier des charges, a été réalisée pour un montant de Fr. 303'418.90, soit avec un dépassement de Fr. 3'518.90.

Le dépassement est dû à la dernière facture datée du 27 mars 2024. Celle-ci a été portée à la connaissance du service porteur du préavis par le bureau en charge de l'organisation et du suivi financier du MEP en date du 18 octobre 2024, après deux rappels du mandataire.

Le montant de Fr. 303'418.90 est porté au bilan. Le premier amortissement sera comptabilisé au 31.12.2026.

5. Boucllement du préavis n° 06/2019, Rafrâichissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre du préavis n° 06/2019, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit total de Fr. 220'000.— pour le rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Les travaux se sont déroulés normalement conformément au cahier des charges et planning des travaux pour un montant total de Fr. 215'718.35. Un amortissement de Fr. 43'800.— a été opéré dans l'intervalle et le solde à amortir est de Fr. 171'918.35 au 1^{er} janvier 2026.

6. Boucllement du préavis n° 31/2021, Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville

Dans le cadre du préavis n° 31/2021, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit total de Fr. 1'600'000.— pour la rénovation de l'habitation, la remise en état de l'ancien rural ainsi que la construction d'un nouveau rural destiné à l'engraissement de bovins. Les travaux se sont déroulés conformément au cahier des charges et planning des travaux pour un montant total de Fr. 1'599'777.10.

Après déduction des subventions pour un montant de Fr. 31'340.40, du prélèvement de Fr. 600'000.— sur le fonds de réserve n° 9.282.2000 et de l'amortissement déjà opéré, le solde à amortir au 1^{er} janvier 2026 est de Fr. 935'136.70.

7. Boucllement du préavis n° 34/2022, Acquisition de 3 groupes de secours et adaptation des alimentations électriques y relatives

Dans le cadre du préavis n° 34/2022, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit total de Fr. 193'000.— pour l'achat de groupes de secours et prestations de raccordements le tout destiné à prendre le relai en cas de coupure d'électricité. Ils garantissent le maintien d'activités et le fonctionnement minimum dans les bâtiments désignés comme Point de Rencontre d'Urgence (PRU) en cas de délestage ou de black-out :

- Hôtel de Ville, centre de gestion de crise, PRU et serveurs de données ;
- pavillon provisoire des Rammes, PRU ;
- STEP, maintien du fonctionnement minimum pour le traitement des eaux usées ;
- Aéroport, local technique (raccordement électrique aux installations militaires).

L'achat et les mesures d'installation se sont déroulés conformément au cahier des charges et planning des travaux pour un montant total de Fr. 160'089.87. Un amortissement de Fr. 34'000.— a déjà été opéré et un solde résiduel de Fr. 126'089.87 reste à amortir dès le 1^{er} janvier 2026.

8. Boucllement du préavis n° 16/2023, Travaux de rénovation d'un appartement de 3.5 pièces au 2^e étage du bâtiment des Régents

Dans le cadre du préavis n° 16/2023, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.— pour les travaux de rénovation complète de l'appartement de 3.5 pièces situé au 2^e étage du bâtiment des Régents. L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 181'609.45 conformément au cahier des charges et planning des travaux présentés dans le préavis. L'appartement est depuis loué.

Après un premier amortissement de Fr. 7'326.— pour l'exercice comptable 2025, le solde à amortir au 1^{er} janvier 2026 est de Fr. 174'283.45.

9. Boucllement du préavis n° 06/2024, Demande de crédits d'investissement pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la ventilation de la cuisine de la Colonie des Cluds à Bullet

Dans le cadre du préavis n° 06/2024, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 197'000.— pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement de la ventilation de la cuisine de la Colonie des Cluds. Il était également prévu que des travaux puissent être réalisés par le personnel communal. La dépense directe des coûts des travaux a dès lors été réduite d'une somme de Fr. 30'000.—.

Au final, l'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de Fr. 150'407.33 conformément au cahier des charges et planning des travaux présentés dans le préavis. Le résultat a été jugé de qualité et à la satisfaction des personnes utilisant la Colonie des Cluds. Après un premier amortissement de Fr. 19'700.— pour l'exercice comptable 2025, le solde à amortir est de Fr. 130'707.33 au 1^{er} janvier 2026.

10. Boucllement du préavis, n° 11/2024, Réaménagement de l'espace du Greffe municipal, achat de mobilier et rénovation de l'ancien bureau de l'ORPC de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre du préavis n° 11/2024, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 420'000.— pour le réaménagement de l'espace du Greffe, l'achat de mobilier et la rénovation de l'ancien bureau de l'ORPC ainsi que la rénovation complète du WC Dames au 1^{er} étage, la sécurisation des guichets de la Sécurité publique et du Greffe. L'ensemble des dépenses pour les travaux et achats se montent à Fr. 360'210.— conformément au cahier des charges et planning des travaux présentés dans le préavis. Les coûts inférieurs s'expliquent principalement par les rabais obtenus à l'achat du mobilier. L'amortissement de l'investissement débutera durant l'exercice 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

L. Voinçon



La Secrétaire :

C. Thöny